



LA CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE

Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité

Biodiversité

4 décembre 2012



Sommaire :

Constats et objectifs

Chantiers prioritaires, méthode et calendrier

[Suivant](#)

Constats et objectifs

4 décembre 2012 (mis à jour le 18 décembre 2012)

Face au recul inquiétant de la variété et de la diversité du monde vivant au plan mondial, la 10^{ème} conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique a adopté en octobre 2010 une stratégie mondiale 2011-2020 qui constitue le cadre de nos engagements internationaux. La France possède en matière de préservation de la biodiversité une responsabilité particulière, tant en métropole qu'Outre-Mer, dont les territoires hébergent une biodiversité exceptionnelle et d'importance mondiale. Elle n'échappe cependant pas à la dégradation observée partout dans le monde. La Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) 2011- 2020 fixe des orientations, mais des mesures concrètes doivent maintenant être mises en oeuvre. A cette fin, le Président de la République s'est engagé sur l'adoption en 2013 d'une loi cadre sur la biodiversité.

Il est indispensable qu'une prise de conscience citoyenne et nationale identique à celle réalisée pour le changement climatique intervienne à l'égard du recul de la biodiversité. Elle est à l'interface de plusieurs domaines : eau douce et milieux marins, agriculture, infrastructures, paysages, forêt... Une mobilisation générale et cohérente de l'ensemble des politiques concernées est nécessaire pour concourir de manière ambitieuse à la préservation et à la reconquête de la biodiversité.

La prise de conscience passe également par l'éducation à l'environnement et la diffusion des connaissances, afin que personne ne nuise à la biodiversité par ignorance. Il est donc essentiel de renforcer et de structurer les connaissances sur la biodiversité et les services qu'elle rend, et de les mettre à disposition à travers des outils accessibles à tous.

L'une des causes principales de la perte de biodiversité est l'artificialisation des sols.

La mise en oeuvre de la trame verte et bleue constitue une part de la réponse à ce constat, mais de nouvelles perspectives doivent être ouvertes pour aller vers l'arrêt de l'artificialisation des sols et de la consommation d'espaces agricoles et naturels. En outre, l'intégration de la biodiversité dans les politiques d'aménagement pêche encore par manque d'outils de mise en oeuvre dans les documents d'urbanisme ou plus généralement dans les projets de territoires.

L'agriculture est dans certains territoires le moteur essentiel de production et de protection de la biodiversité. Dans d'autres territoires, l'intensification des pratiques et la simplification des systèmes d'exploitation ont porté atteinte à la biodiversité. Pour améliorer la situation actuelle, il convient d'agir à la fois sur le contenu des politiques de soutien européennes et les actions de niveau national. En particulier, la trajectoire qui avait été fixée par le précédent gouvernement en matière d'agriculture biologique ou de réduction de l'usage de pesticides est très loin d'être atteinte.

Les établissements publics qui concourent aux politiques de préservation de la biodiversité sont nombreux et, sauf exception, de petite taille ; ils sont en outre spécialisés sur un volet particulier des politiques. Ils ne sont pas toujours en mesure d'apporter aux acteurs publics et privés une contribution lisible et adaptée en matière de connaissance et d'expertise leur permettant de s'impliquer avec succès dans des démarches de préservation de la biodiversité.

[Suivant](#)